

PRESCRIPTION TREATMENT[®] brand **PERMA-DUST[®]**

PRESSURIZED BORIC ACID DUST

POUDRE D'ACIDE BORIQUE PRESSURISÉE COMMERCIAL

GUARANTEE:/GARANTIE:

Boric Acid / Acide Borique 35.5%

This product contains Boric Acid at 35.5%, which requires further toxicological testing.
Ce produit contient Acide Borique à 35.5%, qui exige davantage d'essai toxicologique.

**REGISTRATION NO. 27023
N° D'HOMOLOGATION 27023**

**PEST CONTROL PRODUCT ACT
LOI SUR LES PRODUCTS ANTIPARASITAIRES**

**KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN.
READ LABEL BEFORE USING.**

**GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS.
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI.**

DANGER



**EXTREMELY FLAMMABLE
EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE**



**EXPLOSIVE
EXPLOSIF**

DIRECTIONS FOR USE

Before use shake until agitator ball rattles. For best results, use in upright position only. Do not spray on plastic, painted or varnished surfaces or directly into any electronic equipment such as radios, televisions, computers, telephones, etc. where the powdery residue may foul or short electric contacts and circuits. Not for use as a space spray. Do not leave deposits on exposed surfaces.

HOW TO USE WHITMIRE MICRO-GEN CRACK AND CREVICE[®] INJECTION SYSTEM:

Use Whitmire Micro-Gen Perma-Dust Pressurized Boric Acid Dust with the supplied actuator and injection tubes. Inject Perma-Dust into cracks and crevices or void spaces where insects may be harboring, living and breeding. Place injector tip into cracks, crevices, holes and other small openings. Release product for approximately one second. Move injector tip along cracks while treating at the rate of 0.9 metres per second. For closed voids, calculate the void's volume and treat at the rate of three to five seconds per 0.08 m³. For closed void areas drill small access holes. Several holes may be required in long-running voids. Repeat as necessary. This product can leave a white residue. This residue can normally be removed with a damp cloth or sponge.

INDOOR TREATMENTS

CRAWLING INSECTS (Cockroaches, Earwigs and Crickets): Inject with the prescribed dosage into cracks and crevices and void spaces where insects may be harboring. These may include, but are not limited to, openings around pipes and sinks, under refrigerators, behind baseboards, washing machines, stoves, cabinets, sewer, floor drains and meter boxes. Repeat as necessary.

SILVERFISH: Inject into cracks and crevices associated with baseboards, doorframes, bookcases and other harborage sites. Repeat as necessary.

ANTS: Inject cracks, crevices and voids where ants may be traveling and/or harboring, including, but not limited to, around doors, window frames, wall voids and other structural cracks and crevices and void areas.

APPLICATIONS IN FOOD HANDLING ESTABLISHMENTS

Places other than private residences in which food is held, processed, prepared or served.

FOOD AREAS - APPLICATION LIMITED TO CRACK AND CREVICE TREATMENT ONLY: Food areas include areas for receiving, storage, packing (canning, bot-

MODE D'EMPLOI

Avant de s'en servir, il faut le remuer jusqu'à ce que la boule d'agitation se mette à cliqueter. Pour profiter des meilleurs résultats possibles, employer uniquement en position verticale. Ne pas pulvériser sur le plastique, les surfaces peintes ou vernies, ni directement dans aucun appareil électronique comme un radio, un téléviseur, un ordinateur, un téléphone, etc., où le résidu poudreux pourrait encrasser ou court-circuiter les circuits et les contacts électriques. Ne pas pulvériser dans l'espace. Ne pas laisser de dépôts sur des surfaces exposées.

COMMENT SE SERVIR DU SYSTÈME D'INJECTION DE WHITMIRE MICRO-GEN POUR FENTES ET CREVASSES :

Employer la poudre d'acide borique pressurisée Perma-Dust de Whitmire Micro-Gen avec l'actionneur et les tubes d'injection fournis. Injecter la poudre Perma-Dust dans les fentes et les crevasses ou bien dans les espaces vides où les insectes pourraient se réfugier, séjourner et se reproduire. Placer l'extrémité de l'injecteur dans la fente, la crevasse, le trou ou tout autre petit orifice. Relâcher le produit pendant environ une seconde. Déplacer la pointe de l'injecteur le long de la fissure, tout en continuant le traitement, à raison de 0,9 mètre par seconde. S'il s'agit d'un espace vide clos, calculer son volume et traiter à raison de trois à cinq secondes par 0,08 mètre cube. Pour traiter les espaces vides clos, percer des petits trous d'accès. Plusieurs trous pourraient être nécessaires dans le cas d'un espace vide relativement long. Répéter au besoin. Ce produit pourrait laisser un résidu blanc. On peut habituellement enlever ce résidu à l'aide d'une éponge ou d'un chiffon humide.

TRAITEMENTS À L'INTÉRIEUR

INSECTES RAMPANTS — coquerelles, perce-oreilles et grillons : Injecter la dose recommandée dans les fentes et les crevasses, ainsi que dans les espaces vides où les insectes pourraient se réfugier. Ces endroits pourraient être, entre autres, les ouvertures autour des tuyaux et des éviers, en dessous des réfrigérateurs, derrière les plinthes, les machines à laver, les poêles, les armoires, les égouts, les renvois d'eau et les boîtes de compteurs. Répéter le traitement selon le besoin.

LÉPISMES ARGENTÉS : Injecter la poudre dans les fentes et les crevasses associées aux plinthes, cadres de portes, bibliothèques et autres lieux de refuge. Répéter le traitement selon le besoin.

FOURMIS : Injecter la poudre dans les fentes, les crevasses et les espaces vides où les fourmis pourraient se déplacer et/ou se réfugier, y compris, entre autres, les surfaces autour des portes, des fenêtres, des vides muraux et des autres fissures structurales.

UTILISATION DANS LES ÉTABLISSEMENTS ALIMENTAIRES

Endroits autres que des résidences privées, dans lesquels des aliments sont conservés, transformés, préparés ou servis.



WHITMIRE MICRO-GEN
RESEARCH LABORATORIES, INC.
3568 Tree Court Industrial Blvd.
St. Louis MO 63122-6682 U.S.A.
800-777-8570 www.wmmg.com

This specimen label is for informational purposes only. See labeling which accompanied product for Directions for Use or call 800-777-8570 for more information. Ce spécimen d'étiquette ne doit servir qu'à des fins d'information. Voir l'étiquette qui accompagne le produit pour le mode d'emploi ou appeler le 800-777-8570 pour plus de renseignements.



PERMA-DUST® PRESSURIZED BORIC ACID DUST / POUDRE D'ACIDE BORIQUE PRESSURISÉE

ting, wrapping, boxing), preparing, edible waste storage and enclosed processing systems (mills, dairies, edible oils, syrups). Serving areas (when food is exposed and facility is in operation) also would be considered a food area.

Apply directly into cracks and crevices and void areas using injection tube in points between different elements of construction, between equipment and floors, openings leading to voids and hollow spaces in walls, equipment legs and bases where insects hide. Care should be taken to avoid depositing the product onto exposed surfaces or introducing the material into the air. Apply product only when the food areas are not in operation. Cover or remove food commodities, food processing equipment, packaging materials and utensils before application.

Avoid contamination of feed and foodstuff, utensils and food preparation areas. Thoroughly clean contaminated food handling areas before reuse. After application wash all surfaces that may contact food and rinse with potable water before reuse for food processing.

APPLICATIONS OF THIS PRODUCT IN THE FOOD AREAS OF FOOD-HANDLING ESTABLISHMENTS, OTHER THAN AS A CRACK AND CREVICE TREATMENT ARE NOT PERMITTED.

INDOOR AND OUTDOOR TREATMENTS

CARPENTER ANTS: Locate source of infestation or areas of suspected activity. Inject product for 5-10 seconds into insect tunnels and cavities. Treat points of entry or exits from voids such as around doors, windows and siding.

OUTDOOR TREATMENTS

ANTS, COCKROACHES AND CRICKETS: Treat cracks around doors, windows, under siding and voids foundation level, beneath guards on loading docks, into cracks in foundations and floors and in other places where these pests may enter building. Repeat application as necessary.

Special precautions should be taken so that all residue will be out of reach of children or domestic animals. Avoid contamination of food and foodstuffs.

PRECAUTIONS: KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN

DANGER: Harmful if absorbed through skin. Avoid contact with eyes, skin, or clothing. Wear long-sleeved shirt, long pants and chemical resistant gloves and a respirator with a NIOSH/MSHA/BHSE approved organic-vapour-removing cartridge with a pre-filter approved for pesticides or a NIOSH/MSHA/BHSE approved canister approved for pesticides during application and clean up. Wash thoroughly with soap and water after handling. Extremely Flammable. Contents under pressure. Keep away from fire, sparks, and heated surfaces. Do not puncture or incinerate container. Exposure to temperatures above 54° C may cause bursting. Do not contaminate water, food or feed by storage or disposal. Do not spray on plastic, painted, or varnished surfaces or directly into any electronic equipment such as radios, televisions, computers, etc.

This product contains hydrotreated light petroleum distillates at 40.595% which requires further toxicological testing.

FIRST AID

IF SWALLOWED: Call a physician or poison control centre. Do not induce vomiting. Do not give anything by mouth to an unconscious person. Avoid alcohol.

IF ON SKIN: Wash with plenty of soap and water. Get medical attention if irritation persists.

IF IN EYES: Flush with plenty of water. Call a physician if irritation persists.

IF INHALED: Remove victim to fresh air. If not breathing, give artificial respiration, preferably mouth-to-mouth. Get medical attention.

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

TOXICOLOGICAL INFORMATION: Note to Physician: Contains petroleum distillates. May pose an aspiration pneumonia hazard. If ingested, DO NOT induce vomiting. If patient is unconscious, give him air. Obtain medical attention IMMEDIATELY.

STORAGE: Store in a cool area away from heat or open flame.

PESTICIDE DISPOSAL: When container is empty, press valve to release all pressure. Dispose of empty container in accordance with provincial requirements. For information on the disposal of unused, unwanted product and the clean up of spills, contact the provincial regulatory agency or the manufacturer.

NOTICE TO USER: This control product is to be used only in accordance with the directions on this label. It is an offence under the Pest Control Products Act to use a control product under unsafe conditions.

A PRESCRIPTION TREATMENT® brand insecticide from: (Un insecticide de marque Prescription Treatment de)

Whitmire Micro-Gen Research Laboratories, Inc.
3568 Tree Court Industrial Blvd. • St. Louis MO 63122-6682 • www.wrmg.com
© 2002 Whitmire Micro-Gen Research Laboratories, Inc.

CANADIAN AGENT/REPRESENTANT CANADIEN:

Nu-Gro Professional Group
10 Craig Street
Brantford, Ontario N3R 7J1

ZONES ALIMENTAIRES — APPLICATION LIMITÉE AU TRAITEMENT DES FENTES ET CREVASSES SEULEMENT :

Aires utilisées pour la réception, l'emmagasinement, l'emballage (mise en conserve, embouteillage, emballage, mise en boîte) et la préparation d'aliments, ainsi que pour l'entreposage de déchets comestibles et les systèmes de transformation fermés (farines, produits laitiers, huiles comestibles, sirops). Les aires de service (où les aliments sont exposés, alors qu'on y travaille) seraient aussi considérées comme des zones alimentaires.

Appliquer la poudre directement dans les fentes, les crevasses et les espaces vides en utilisant le tube d'injection entre différents éléments de construction, entre les équipements et le plancher, dans les orifices menant à des espaces vides ou à des cavités dans les murs, sur les pattes et la base des appareils où les insectes se cachent. On ne doit pas laisser de résidu sur des surfaces exposées, ni introduire la poudre dans l'air. Utiliser le produit dans les zones alimentaires seulement quand on n'y travaille pas. Avant tout traitement, couvrir ou retirer les denrées alimentaires, les appareils servant à la transformation des aliments, les matériaux d'emballage et les ustensiles.

Éviter de contaminer les denrées alimentaires et les mouluées, les ustensiles et les aires de préparation des aliments. Nettoyer parfaitement les zones alimentaires contaminées avant de les réutiliser. Après le traitement, laver toutes les surfaces qui pourraient venir en contact avec des aliments et les rincer à l'eau potable avant de les réutiliser pour la transformation d'aliments.

IL EST DÉFENDU D'UTILISER CE PRODUIT DANS DES ZONES ALIMENTAIRES D'ÉTABLISSEMENTS OÙ L'ON MANIPULE DES ALIMENTS, AUTREMENT QUE POUR DES TRAITEMENTS DANS LES FENTES ET LES CREVASSES.

TRAITEMENTS À L'INTÉRIEUR ET À L'EXTÉRIEUR

FOURMIS CHARPENTIÈRES : Il faut trouver la source de l'infestation ou bien les endroits soupçonnés d'abriter ces insectes. Injecter la poudre pendant 5 à 10 secondes dans les cavités et les tunnels des insectes. Traiter les points d'entrée et de sortie des espaces vides, autour des portes, des fenêtres et du parement du bâtiment.

TRAITEMENTS À L'EXTÉRIEUR

FOURMIS, COQUERELLES ET GRILLONS : Mettre de la poudre dans les fentes autour des portes et des fenêtres, sous le parement, dans les espaces vides au niveau de la fondation, sous les butoirs des embarcadères, dans les fissures des fondations et des planchers, de même qu'aux autres endroits par lesquels ces insectes pourraient pénétrer dans les édifices. Répéter le traitement selon le besoin.

On doit s'assurer que tous les résidus seront hors d'atteinte des enfants et des animaux domestiques. Éviter de contaminer la nourriture et les denrées alimentaires.

PRÉCAUTIONS - GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

DANGER : Produit nocif s'il est absorbé par la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants de protection contre les produits chimiques. Durant le traitement et tout travail de nettoyage, porter un respirateur avec une boîte filtrante approuvée par NIOSH/MSHA/BHSE pour les pesticides. Bien se laver au savon et à l'eau après avoir manipulé le produit. Extrêmement inflammable. Contenu sous pression. Tenir loin du feu, des étincelles et des surfaces chauffées. Ne jamais perforer ni incinérer le contenant. Toute exposition à une température au-dessus de 54°C pourrait provoquer l'éclatement du contenant. Ne pas contaminer, l'eau, les aliments ni les mouluées durant l'emmagasinement ou l'élimination du produit. Ne pas le pulvériser sur le plastique, les surfaces peintes ou vernies, ni directement sur aucun appareil électronique comme un radio, un téléviseur, un ordinateur, etc.

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INGESTION, appeler un médecin ou un centre antipoison. Ne pas provoquer le vomissement. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne sans connaissance. Éviter l'alcool.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU, laver avec beaucoup de savon et d'eau. Recourir à des soins médicaux si l'irritation persiste.

EN CONTACT DE CONTACT AVEC LES YEUX, les rincer à grande eau. Appeler un médecin si l'irritation persiste.

EN CAS D'INHALATION, sortir la victime au grand air. Si elle ne respire pas, lui donner la respiration artificielle, préférablement de bouche à bouche. Recourir à des soins médicaux.

Apporter le contenant et l'étiquette ou le nom du produit et son numéro d'enregistrement de produit antiparasitaire avec soi quand on a besoin de soins médicaux.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Avis au médecin : Contient des distillats de pétrole. Peut poser un risque de pneumonie par aspiration. Si le produit a été ingéré, NE PAS provoquer le vomissement. Si la personne a perdu connaissance, lui donner de l'air. Obtenir IMMÉDIATEMENT des soins médicaux.

ENTREPOSAGE : Conserver dans un endroit frais, à une distance prudente de la chaleur ou de toute flamme découverte.

ÉLIMINATION : Lorsque le contenant est vide, appuyer sur la valve pour en chasser toute la pression. Éliminer le contenant vide conformément aux exigences provinciales. Pour obtenir des renseignements sur l'élimination d'une quantité inutilisée ou superflue du produit et sur le nettoyage des lieux d'un déversement, communiquer avec l'organisme provincial chargé de la réglementation du produit ou avec le fabricant.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.